

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 16-25 DU 15 NOVEMBRE 2016

BUDGET RECTIFICATIF N° 2 - 2016

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu la délibération n° CA 15-26 du 24 novembre 2015 portant approbation du budget initial 2016.
- Vu la délibération n° CA 16 – 11 du 7 juillet 2016 portant approbation du Budget Rectificatif 2016

DELIBERE

Article UNIQUE :

Le conseil d'administration approuve la modification des Autorisations d'Engagement du budget 2016 comme suit :

- 809,3 M€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 31,9 M € personnel
 - 15,8 M € fonctionnement
 - 753,0 M € intervention
 - 8,6 M € investissement.

Les autorisations d'emplois et les autorisations budgétaires en Crédits de Paiement restent inchangées et sont reprises pour information ci-dessous :

- 430,3 ETPT sous plafond et 0 ETPT hors plafond
- 711,8 M € de crédits de paiement
 - 31,9 M € personnel
 - 15,8 M € fonctionnement
 - 655,8 M € intervention
 - 8,3 M € investissement
- 67,9 M € de solde budgétaire

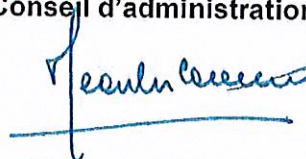
Les tableaux des autorisations budgétaires, des dépenses par destination et des opérations pluriannuelles par nature sont annexés à la présente délibération.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Patricia BLANC

Le Président
du Conseil d'administration



Jean-François CARENCO